

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée**

**Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: 613 569-5602
Facsimile: 613 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° de l'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
26 avril 2021	2021_583117_0009	001182-21	Suivi d'un ordre du directeur

Titulaire de permis

Comtés unis de Prescott et Russell
59, rue Court, case postale 304, L'Original, ON K0B 1K0

Foyer de soins de longue durée

Résidence Prescott et Russell
1020, boulevard Cartier, Hawkesbury, ON K6A 1W7

Nom de l'inspectrice

LYNE DUCHESNE (117)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection de suivi d'un ordre du directeur.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 25, et 26 février, et 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 22 et 23 mars 2021.

Il s'agissait d'une inspection de suivi d'un ordre du directeur OD n° 004 aux termes de la LFSLD, chap. 8, par. 6. (7) concernant le programme de soins d'une ou de personnes résidentes, émis dans le cadre de l'inspection n°2020_583117_0016 (M2) le 18 janvier 2021 avec une date d'échéance de mise en conformité au 12 mars 2021.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes suivantes : administrateur, directrice ou directeur des soins infirmiers (DSI), physiothérapeute, aide-physiothérapeute, chef des services de soins de rétablissement, une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé (IA), plusieurs infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) et plusieurs personnes résidentes. Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné plusieurs dossiers médicaux de personnes résidentes, ainsi que les services de physiothérapie, la politique n° 120.14 « Exercices de rechange en position assise et au lit », révisée en mars 2021, ainsi que la formation du personnel concernant la politique n° 120.14.

Une inspection de suivi d'un ordre du directeur (OD n° 004 signifié le 19 janvier 2021) a conclu que l'ordre du directeur était respecté [par. 6 (7)].

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soutien personnel

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**

Au moment de cette inspection, les non-respects aux ordres suivants émis antérieurement avaient été corrigés :

EXIGENCE	TYPE DE MESURE	N° DE L'INSPECTION	N° DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR NO DE L'INSPECTEUR
LFSLD 2007, L.O. 2007, chap. 8, par. 6 (7)	OD n° 004	2020_583117_0016	117

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

- AE** — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 3 mai 2021.

Signature de l'inspectrice

Rapport original signé par l'inspectrice.